



LISTE DE VÉRIFICATION POUR LES AMÉNAGEMENTS PAYSAGERS DANS LA VILLE

Bloc ____ Lot ____ Adresse municipale _____

Titulaire du domaine à bail/demandeur : _____

DEMANDE DE PERMIS D'AMÉNAGEMENT	
☐	Formulaire de demande de permis d'aménagement – rempli, signé, et daté
FORMULAIRE D'AUTORISATION DU TITULAIRE DU BAIL (le cas échéant)	
☐	Formulaire requis uniquement si le demandeur n'est pas le titulaire du bail
COÛT DU PROJET	
☐	_____ \$
AGENCES D'INSPECTION DU CODE DE SÉCURITÉ	
☐	The Inspections Group – https://www.inspectionsgroup.com/
☐	Superior Safety Codes – https://superiorsafetycodes.com
☐	Autre (indiquer l'adresse courriel) : _____
☐	Inconnue
☐	Aucun permis de construire requis
ÉCHÉANCIER	
☐	Date de début proposée : _____ Date d'achèvement proposée : _____
DESCRIPTION	
☐	Description du projet – Paragraphe décrivant ce qui existe actuellement sur l'emplacement et ce qui est proposé, y compris tout aménagement paysager de finition, aménagement paysager à l'aide de matériaux inertes (briques, dalles, pavés, béton, tuiles, gravier, béton monolithique, et asphalte utilisés pour le stationnement) et structures. Vous pouvez également inclure des photos si vous pensez qu'elles aideront à expliquer ce qui se trouve actuellement sur l'emplacement.
PLAN D'EMPLACEMENT (en mètres)	
☐	Plan d'emplacement dimensionné et à l'échelle – comprenant : ☐ Dimensions du lot et superficie totale de l'emplacement (m²) ☐ Dimensions et superficie (m²) de tous les bâtiments et structures existants et proposés (bâtiment principal, garage, dépendance, remises, terrasses, escaliers, porches, patios, pergolas, etc.)



- ☐ **Places de stationnement requises et proposées sur l'emplacement** (dimensions minimales : 2,7 m de largeur et 6,0 m de longueur).
- ☐ **Clôtures** – existantes et proposées, précisant la hauteur, la conception et les matériaux (les matériaux situés à moins de 1,5 m du bâtiment doivent être incombustibles)
- ☐ **Murs de soutènement** – existants ou proposés
- ☐ **Drainage des eaux de pluie** – le sens de l'écoulement doit être illustré à l'aide de flèches, en s'assurant que le drainage ne s'écoule pas vers les propriétés voisines ou municipales.

Aménagement paysager de finition – la végétation comme les arbres, les arbustes, les haies, les herbes et le couvert végétal, ainsi que le paillis, les pierres, le gravier ou les rochers intercalés dans la végétation. Veuillez indiquer :

- ☐ la superficie totale d'aménagement paysager de finition proposée pour l'ensemble de l'emplacement (m²);
- ☐ la superficie totale d'aménagement paysager de finition proposée dans la cour avant, si cela est exigé dans votre zone d'aménagement du territoire;
- ☐ les espèces végétales proposées (indiquer le nom latin/scientifique), numéros et localisations (s'assurer qu'il s'agit d'espèces approuvées selon les [Lignes directrices sur la plantation pour la ville de Jasper](#));
- ☐ les dimensions de la végétation proposée (la hauteur minimale des arbres feuillus et des conifères doit être de 2,0 m au moment de la plantation);
- ☐ les distances entre les arbres et arbustes et les bâtiments.

Aménagement paysager à l'aide de matériaux inertes – incluant les matériaux non végétaux comme la brique, les dalles ou pavés, le béton, les tuiles et le gravier, ainsi que le béton monolithique ou l'asphalte utilisés pour le stationnement. Veuillez indiquer :

- ☐ la superficie totale d'aménagement paysager à l'aide de matériaux inertes proposée pour l'ensemble de l'emplacement (m²);
- ☐ l'aménagement paysager à l'aide de matériaux inertes proposé dans la cour avant, si cela est une exigence dans votre zone d'aménagement du territoire;
- ☐ le type d'aménagement paysager à l'aide de matériaux inertes proposé et sa localisation.

Aménagement paysager à l'aide de matériaux combustibles – les matériaux d'aménagement paysager combustibles (herbes, arbustes, paillis d'écorce, etc.) doivent être situés à au moins 1,5 m de tout bâtiment, à l'exception des remises et des dépendances de moins de 9 m². Cette marge de recul de 1,5 m doit être respectée même lorsque la végétation atteint sa pleine maturité. À titre de précision, les fleurs sont autorisées dans cette zone. Veuillez indiquer :

- ☐ la superficie de l'aménagement paysager non combustible proposé (m²);
- ☐ le type d'aménagement paysager à l'aide de matériaux inertes proposé et sa localisation.
- ☐ l'identification des zones autour des bâtiments de plus de 9 m², soit : la zone immédiate (de 0 à 1,5 m d'un bâtiment), la zone intermédiaire (de 1,5 à 10 m d'un bâtiment), et la zone étendue (> 10 m d'un bâtiment).



PLAN D'ARCHITECTURE (en mètres) (le cas échéant)	
☐	Croquis des structures proposées, y compris les hauteurs (dont les rampes, marches, structures de support, plinthes, etc.)
ENLÈVEMENT D'ARBRES	
Votre projet nécessite-t-il l'enlèvement d'arbres?	
☐	Oui – le cas échéant, indiquez-le sur le plan d'emplacement ou fournissez un plan d'abattage des arbres.
☐	Non
ÉCLAIRAGE EXTÉRIEUR (le cas échéant)	
☐	Plan d'éclairage extérieur précisant le nombre, l'emplacement et le type précis de luminaires, conformes aux exigences de la réserve de ciel étoilé. Suivez les conseils du document Better Lights for Better Nights (Un meilleur éclairage pour de meilleures nuits) – disponible en anglais seulement.
MATÉRIAUX DE LA TERRASSE (le cas échéant)	
Les matériaux à moins de 1,5 m d'une structure doivent être conformes aux normes CAN/ULC S107, ASTM E108 ou équivalentes relatives aux cotes de résistance au feu de classe A	
☐	Matériaux : _____
☐	Couleur : _____
☐	Lien Internet du fabricant : _____
MATÉRIAUX DES MARCHES DE LA TERRASSE (le cas échéant)	
Les matériaux à moins de 1,5 m d'une structure doivent être conformes aux normes CAN/ULC S107, ASTM E108 ou équivalentes relatives aux cotes de résistance au feu de classe A	
☐	Matériaux : _____
☐	Couleur : _____
☐	Lien Internet du fabricant : _____
RAMPES DE LA TERRASSE (le cas échéant)	
Les matériaux à moins de 1,5 m d'une structure doivent être conformes aux normes CAN/ULC S107, ASTM E108 ou équivalentes relatives aux cotes de résistance au feu de classe A	
☐	Matériaux : _____
☐	Couleur : _____
☐	Lien Internet du fabricant : _____
MATÉRIAUX DES MURS DE SOUTÈNEMENT (le cas échéant)	
Les matériaux à moins de 1,5 m d'une structure doivent être incombustibles	
☐	Matériaux : _____
☐	Couleur : _____
☐	Lien Internet du fabricant : _____

Des copies électroniques des renseignements susmentionnés doivent être soumises au Bureau d'aménagement à l'adresse jasperdevelopment@pc.gc.ca. Vous pouvez également soumettre des copies sur papier au Centre administratif de Parcs Canada, situé à la gare ferroviaire patrimoniale de Jasper, au 607 Connaught Drive. Les heures d'ouverture sont du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 16 h.